RW/933/2021/4088/4566/7

Lot 7

- Les plages de semis délimitées par l'Agent forestier sont à préserver. - Les opérations d'abattage et de débardage s'effectueront de manière simultanée; par "simultané", on entend que chaque arbre abattu doit être évacué du parterre de la coupe en-déans les 24 heures. - Seul l'abattage manuel est autorisé - Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver. - Mesure au ruban - Cubage hauteur recoupe et décroissance - Lot vendu au m³ contrôlé après abattage (cf. clauses techniques en annexe) - Recoupe des bois obligatoire à 20m

Nombre d'arbres total	21	--
Volume grumes	305,006	m³
Volume houppiers	0,000	m³
Volume total	305,006	m³
Cube moyen	14 524	dm³
Circonférence moyenne	315,952	cm
Surface de coupe	14,968	ha
Contact	SAINT MARTIN Hélène, 0479671886	--
Triage	Triage De Cedrogne	--
Propriétaire	Bruges Cpas	--
Lieu(x)-dit(s)	HAIE DU JOLY PRE	--
Vente	Vente du CPAS de Bruges Jeudi 07 octobre 2021 à 10:30 Restaurant des Contes de Salme Rue Jean Bertholet 6 6690 VIELSALM	--
TVA	6 %	--
Certification PEFC	Oui	--

	Douglas Amélioration Normal Normal	
Cat.(cm)	Nbre	Vol.(m^3)
255	1	
275	1	
295	3	
305	6	
315	2	
325	3	
335	1	
345	1	
365	2	
375	1	
		305,006
Total grumes	**21**	**305,006**
Houppiers/Taillis	-	